



Terrasse à 80 cm de ma limite de propriété

Par **oligigi**, le **10/01/2019** à **17:26**

Bonjour
La construction d'une terrasse est-elle soumise aux règles de distance avec les limites séparatives ?
J'ai un bâtiment implanté à 3 mètres de ma limite de propriété, avec une terrasse sur pilotis de hauteur 1.20 sur 25 mètres de long et de 2.20 de profondeur.
De plus cette terrasse n'apparaît pas sur le plan que j'ai récupéré en mairie .
Quels sont mes recours ?
Cordialement